

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école des Perséides, tenue le mardi 20 janvier 2026, à 19 h.

PRÉSENCES :

Étaient présentes : Étaient présentes : Mmes Anik Bérubé, Karine Bourassa, Jo-Anye Gauvreau, Julie Leblanc, Diane Mailly, Christel Rousseau, Bénédicte Soudry et Annabelle St-Martin, toutes membres.

Aussi présents : Mme Tania Germain, directrice adjointe
M. Martin Malo, directeur

1.- Ouverture et mot de bienvenue de la présidente

La présidente du conseil d'établissement procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres.

2.- Adoption de l'ordre du jour

Résolution no CE-260120-01

IL EST PROPOSÉ par Christel Rousseau

Que l'ordre du jour de la séance du conseil d'établissement soit accepté avec la modification et l'ajout suivants : *05.- Ristournes (enlever le « s » à ristournes), 10.3.- Reddition de comptes sur les résultats financiers du service de garde pour l'année 2024-2025.*

Adopté

3.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2025

Résolution no CE-260120-02

IL EST PROPOSÉ par Christel Rousseau

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2025 soit accepté.

Adopté

4.- Parole au public

Personne ne s'exprime.

5.- Ristourne

Le directeur de l'établissement présente aux membres du conseil la ristourne obtenue pour les articles scolaires. La pharmacie *Familiprix* nous a fait parvenir un chèque au montant de 2199,09\$. Cette somme a été déposée dans les fonds spéciaux de l'établissement.

6.- Budget révisé 2025-2026

Le directeur de l'école présente aux membres du conseil les principaux éléments du budget révisé de l'établissement pour la présente année scolaire. De plus, une résolution portant sur une reddition de comptes confirmant les sommes provenant des mesures dédiées sont versées dans le budget de l'établissement.

Résolution no CE-260120-03

Le conseil de l'école des Perséides confirme que le CSSMI, dans le cadre des mesures dédiées et protégées, a alloué à l'école des Perséides la somme totale de 676 993,00\$. Ces sommes ont été allouées et versées au budget de l'établissement et ce, conformément aux fins prévues aux Règles budgétaires du MEQ 2025-2026.

IL EST PROPOSÉ par Julie Leblanc

D'approuver cette reddition de comptes.

Adopté

7.- Critères de sélection de la direction d'école

M. Malo présente aux membres du conseil les critères de sélection de la direction d'école.

Résolution no CE-260120-04

IL EST PROPOSÉ par Jo-Anye Gauvreau

D'approuver les critères de sélection de la direction d'école tels que présentés.

Adopté

8.- Rapport de la représentante au Comité de parents

Mme Soudry informe les membres du conseil quant au contenu de la dernière réunion du Comité de parents. Il a été question notamment des voyages scolaires. Un résumé de la rencontre sera envoyé aux membres du conseil.

9.- OPP

Rien de particulier à signaler, sinon que quelques pochettes sanitaires pour les jeunes filles ont été distribuées. On félicite également les membres de l'OPP pour les lettres du Père Noël qui ont été appréciées de tous. Enfin, on demande des bénévoles pour le carnaval de février.

10.- Divers

10.1.- Correspondance

10.2.- Informations de l'école

Le centre services poursuit sa réflexion quant à la séparation éventuelle des deux bâtiments de l'école des Perséides pour en faire deux écoles distinctes.

10.3.- Reddition de comptes sur les résultats financiers du service de garde pour l'année 2024-2025

Le directeur de l'établissement présente une reddition de comptes portant sur les résultats financiers du service de garde pour l'année scolaire 2024-2025. Il répond également aux questions des membres du conseil.

Résolution no CE-260120-05

IL EST PROPOSÉ par Jo-Anye Gauvreau

D'approuver la reddition de compte sur les résultats financiers du service de garde pour l'année 2024-2025.

Adopté

14.- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 55.

Martin Malo, directeur

Jo-Anye Gauvreau, présidente